

DOUAI

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Informations et obligations diverses



VERDI *Designer de territoires*

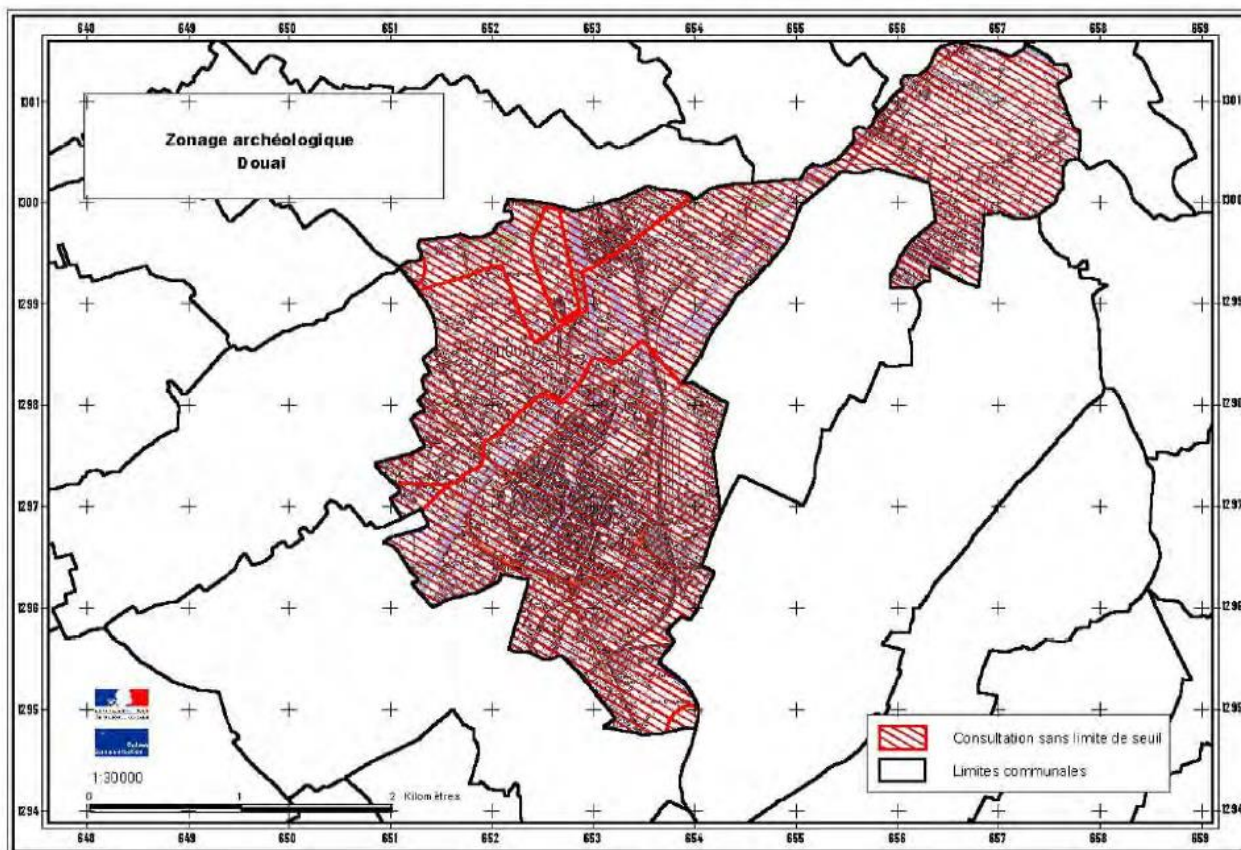


CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine naturel			
PROTECTIONS	Rn, Rnr, Apb, Celrl	Réserve Naturelle Régionale du Marais de Wagnonville	Conseil Régional
ENS	Espaces Naturels Sensibles	Terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles	Conseil Général
ZNIEFF de Type 1	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique	Marais de Roost-Warendin Vallée de l'Escrebieux, marais de Wagnonville et Bois des Anglais	Dreal
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique	Trame Verte et Bleue (SRCE-TVB) Approuvée le 16/07/2014	Dreal
I.2 Ressource en eau			
SAGE	Territoire de SAGE et état d'avancement	Scarpe aval Mis en œuvre	Ddtm
CAPTAGE	Captage et champs captants	Captage de Flers en Escrebieux	Ars
ZDHS DAGE	Zones à dominante humide du SDAGE 2009	Présence de zones à dominantes humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
ZHESAGE	Zones Humides à enjeu des SAGE	Roselière de l'Ancienne Fosse Berna Bois des Anglais Terril de l'Escarpelle	Dreal
I.3 Conservation du patrimoine culturel			
ARCHEO	Zones de préemptions archéologiques	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
SITES et MH	Sites classés et inscrits	Square Jemmapes Jardin de la Tour des Dames Site urbain de Douai Jardin des Plantes	Drac
LOI BARNIER	Loi Barnier Article 52 , L111-1-4	A 21 – Autoroute : Protection 100 m D 643 et D 650 : Déviation agglomération Protection 100m D 643, D 645, D 650, D 917 - Départementales : Protection 75 m N 455 – Nationale : Protection 75 m	Conseil Général
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du conseil général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993 Sous réserves D'actualisation Par le Conseil Général	Conseil Général
BM UNESCO	Classement Bassin Minier Unesco	Ensemble minier de la Bellefôrière Cités de la Solitude, de la Ferronnière, du Godion, Saint-Joseph Cités de la Clochette et Notre-Dame Zone tampon	Mission Bassin Minier

II.1 Risques Naturels Inondations			
NAPPE	Inondations par remontée de nappes	Inondations du 01/03/2001 au 05/04/2002 Arrêté du 02/04/2003	Ddtm
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles Inondations et coulées de boues du 07/07/1989 au 09/07/1989 Arrêté ministériel du 24/07/1990 Inondations et coulées de boues du 25/08/1990 au 25/08/1990 Arrêté ministériel du 04/12/1990 Inondations et coulées de boue du 06/07/1991 au 08/07/1991 Arrêté ministériel du 01/04/1992 Inondations et coulées de boue du 20/08/1992 au 20/08/1992 Arrêté ministériel du 18/05/1993 Inondations et coulées de boue du 19/12/1993 au 02/01/1994 Arrêté ministériel du 11/01/1994 Inondations et coulées de boue du 25/12/1999 au 29/12/99 Arrêté ministériel du 29/12/1999 Inondations et coulées de boue du 04/07/2005 au 04/07/2005 Arrêté ministériel du 04/07/2005	Ddtm
II.2 - Risques Naturels et Mouvements de Terrain			
CATNAT	Arrêtés de catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles : Mouvements de Terrain du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté Ministériel du 29/12/1999	
ARGILE	Aléa retrait gonflement Argile	Faible Fort	Brgm
SEISME	Aléa sismique	Faible	Brgm
II.3 - Risques Technologiques			
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques	SOGIF WAZIERS approuvé le 23/11/2010 SOGIF FRAIS MARAIS – DOUAI Approuvé le 11/06/2009	Dreal
ICPE	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	voir site Base des Installations classées - lien http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Dreal
CANA	Zone effet de danger sur les canalisations	Hydrogène, Gaz, Hydrocarbure liquide	Dreal
II.4 Risques Sanitaires			
ICPE	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE	voir site Base des Installations classées - lien http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/rechercheicform.php	Ddpp
LEZP	Zone de prudence des lignes électriques à haute tension	Ligne aérienne de 225 kV Ligne souterraine de 90 kV	Rte

II.5 Risques Miniers			
ALEAMINIER	Étude aléas miniers	Tassement, Échauffement Effondrement localisé Gaz, Glissement superficiel	Dreal
PUITMINE	Inventaire des Puits de mines	L'ESCARPELLE ANICHE	Dreal
III Nuisances			
VB	Voies bruyantes 2002	Voir annexe ci-jointe	Ddtm
ICPE	Déchet	SHANKS ADB Dépannage LOGWAYS	Ddtm
BASOL	Sites et Sols Pollués	Agence EDF/GDF Ancienne usine d'agglomération du Fort de Scarpe Arbel Fauvet Rail BP France Coredis 59 Grande Paroisse Oxford Automotive (ex SOMENOR) Rivage Gayant Sanelec Saprotec SARL DRT	Dreal
VI Régimes fonciers			
D.P.U.	DROIT DE PREEMPTION URBAIN	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 06/11/1987 sur les zones U et NA du POS modifié le 29/03/1985 (Hors ZAD)	COMMUNE
V Participations financières (à compter du 01/03/2012)			
TAXE D'AMENAGEMENT			
	- Part Communale	4 % D.C.M. Du 29/11/2011	Ddtm
	- Part Départementale	1,45 % D.C.G. Du 28/11/2011	Ddtm

Zones archéologiques sur la commune de Douai



PREFECTURE DE LA REGION
NORD/PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

LILLE, le

**Arrêté portant délimitation des zones
archéologiques sur les communes de
l'arrondissement de Douai**

**Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais
Officier de la Légion d'Honneur**

- Vu le Code du Patrimoine, et notamment son livre V ;
- Vu le décret n°2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R. 442-3-1 ;
- Considérant que des éléments de connaissance du patrimoine archéologique, des abords d'éléments identifiés du patrimoine archéologique connu ou supposé, des critères ou indices susceptibles de laisser supposer la présence d'éléments du patrimoine archéologique, sont identifiés sur le territoire communal ;
- La Commission Interrégionale de la recherche archéologique informée et sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

Arrête

Article 1 :

Travaux soumis à autorisation au titre du code de l'urbanisme

Des zones présentant un intérêt au titre de l'archéologie sur les communes de l'arrondissement de Douai sont définies sur les cartes annexées au présent arrêté et intitulées "Zonage archéologique".

A l'intérieur de ces zones, toute demande de permis de construire, de permis de démolir, d'autorisation d'installation ou de travaux divers, devra être transmise au préfet de

département qui communiquera le dossier pour instruction au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles - service régional de l'archéologie du Nord - Pas-de-Calais, Ferme Saint Sauveur Avenue du Bois 59650 Villeneuve d'Ascq), selon les modalités précisées pour chaque type de zone :

1 : Zones figurées en rouge sur la carte.

Tout projet affectant le sous-sol et subordonné à un permis de construire, un permis de démolir, une autorisation d'installation ou de travaux divers, quelle que soit sa surface, fera l'objet d'une instruction préalable par le service régional de l'archéologie et pourra entraîner la prescription d'un diagnostic préalable.

2 : Zones figurées en vert sur la carte.

Tout projet affectant le sous-sol et subordonné à un permis de construire, un permis de démolir, une autorisation d'installation ou de travaux divers fera l'objet d'une instruction préalable par le service régional de l'archéologie, si la superficie des terrains concernés égale ou excède 300 m².

3 : Zones figurées en jaune sur la carte.

Tout projet affectant le sous-sol et subordonné à un permis de construire, un permis de démolir, une autorisation d'installation ou de travaux divers fera l'objet d'une instruction préalable par le service régional de l'archéologie, si la superficie des terrains concernés égale ou excède 500 m².

4 : Zones figurées en bleu sur la carte.

Tout projet affectant le sous-sol et subordonné à un permis de construire, un permis de démolir, une autorisation d'installation ou de travaux divers fera l'objet d'une instruction préalable par le service régional de l'archéologie, si la superficie des terrains concernés égale ou excède 5000 m².

Article 2 :

Travaux non soumis à autorisation au titre du code de l'urbanisme

Sont soumis à déclaration préalable auprès du Préfet de région, dans les conditions définies par le décret n°2002-89 susvisé, les travaux visés à l'article R.442-3-1 du code de l'urbanisme d'une superficie supérieure à 1000 m² et pour les travaux mentionnés aux a), b) et d) affectant le sous sol sur une profondeur supérieure à 0.50m, réalisés sur l'intégralité du territoire de l'arrondissement de Douai.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté et du plan annexé sera adressée à chacun des maires concernés par le Préfet de département et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois à compter de la date de réception.

Article 4 :

M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de département et sera tenu à la disposition du public en préfecture du Nord et en mairie.

Fait à Lille, le **15 JUIN 2004**

Le Préfet,



Jean Pierre RICHER

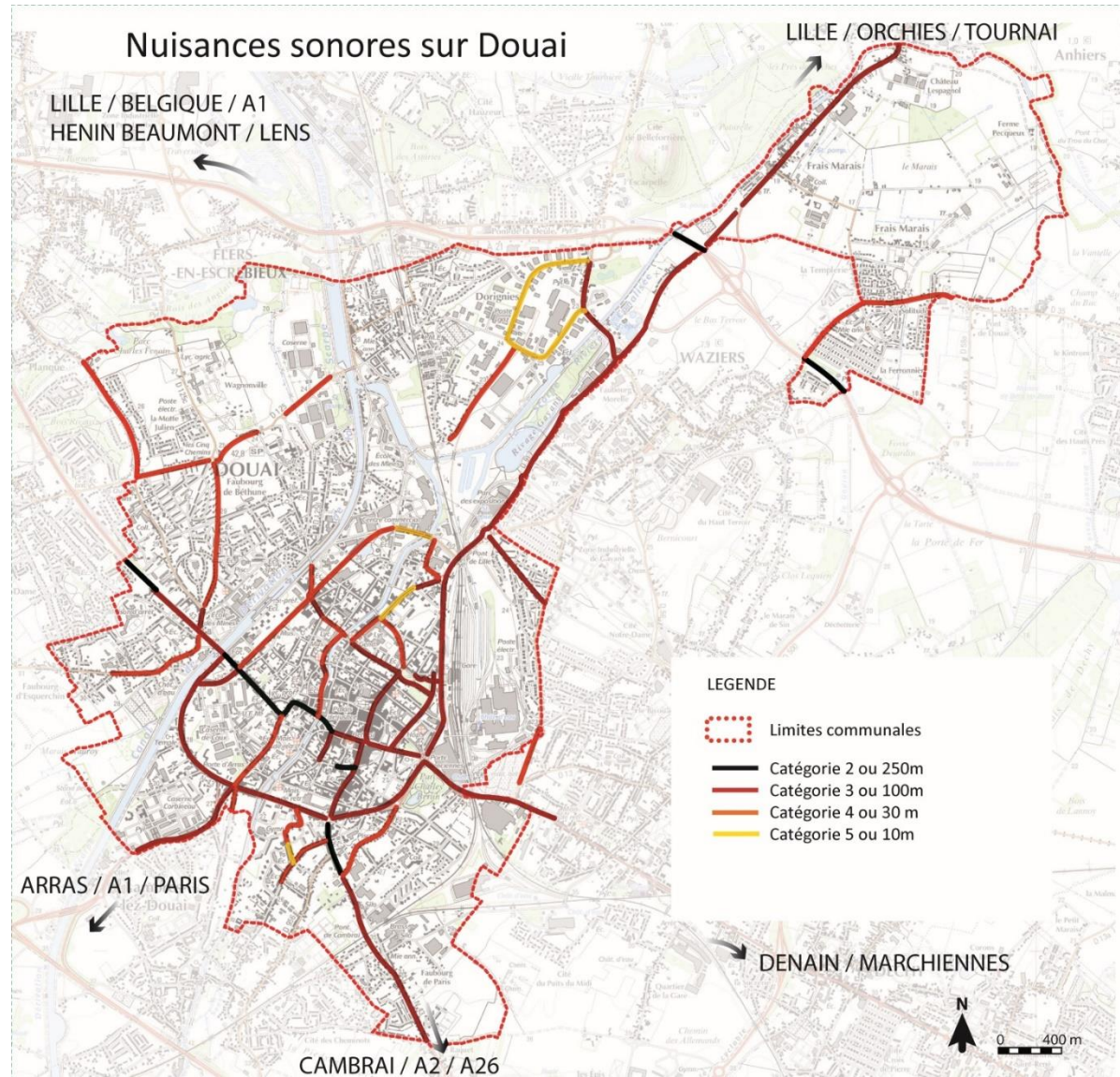


Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)

Géré par le Département du Nord, le PDIPR compte 6 000 km de sentiers de randonnée et 340 circuits pédestres, dont 90 km de voies vertes ; ces zones d'une grande richesse faunistique et floristique permettent une circulation douce et constituent des corridors écologiques pour de nombreuses espèces.

Tous les itinéraires sur [Nature active | Nord Evasion \(lenord.fr\)](#)

Bruit



Les voies sont considérées comme bruyantes sont reprises dans le tableau suivant ainsi que la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit.

Cat.	N° Voie	Nom de la voie	Début de tronçon	Fin du tronçon	Tissu	Cat.	Largeur	Commune concernée
RD	413	Rue des Frères Martel	Rue de Douai	Rue du Bivouac	O	4	30 m	SIN-LE-NOBLE
RN	43	RN 43	Lim.com. de Cuincy	Panneau entrée d'agglom.	O	2	250 m	DOUAI
RN	43	RN 43	Panneau entrée d'agglom.	Bd Albert 1 ^{er}	O	3	100 m	DOUAI
RN	43	Bd Jeanne d'Arc	Bd Albert 1 ^{er}	Rue de Brebières (RN 50)	O	3	100 m	DOUAI
RN	43	Bd Raymond Poincaré	Rue de Brebières (RN 50)	Quai Devigne	O	3	100 m	DOUAI
RN	43	Bd Pasteur	Quai Devigne	Bd Paul Hayez (RN 45)	O	3	100 m	DOUAI
RN	43	Rue de Cambrai	Bd Paul Hayez (RN 45)	Rue de Twickenham	U	2	0	DOUAI
RN	43	Rue de Cambrai	Rue de Twickenham	Déviation RN 43	O	3	100 m	DOUAI
RN	43	Déviation RN 43	Rue de Cambrai	Rue du Fg de Paris	O	3	100 m	DOUAI
RN	43	Rue du Fg de Paris	Déviation RN 43	Lim.com. de Lambres-lez-Douai	O	3	100 m	DOUAI
RN	43	Rue du Bastion Caux	Bd Jeanne d'Arc	Rue d'Esquerchin	O	3	100 m	DOUAI
RN	43	Rue d'Esquerchin	Rue du Bastion Caux	Bd Albert 1 ^{er}	O	3	100 m	DOUAI
RN	45	Bd Paul Hayez	Rue de Cambrai (RN 43)	Rue Charles Monsarrat	O	3	100 m	DOUAI
RN	45	Bd Delebecque	Rue Charles Monsarrat	Place d'Haubersart	O	3	100 m	DOUAI
RN	45	Rue d'Aniche	Place d'Haubersart	Voies SNCF	O	3	100 m	DOUAI
RN	45	Rue de Sin-le-Noble	Voies SNCF	Lim.com. de Sin-le-Noble	O	3	100 m	DOUAI
RN	50	Rue de Brebières	Bd Raymond Poincaré	Rue du Fg d'Arras	O	3	100 m	DOUAI
RN	50	Rue du Fg d'Arras	Rue de Brebière	Lim.com. Lambres-lez-Douai	O	3	100 m	DOUAI
RN	455	Rocade Nord	Lim.com. de Roost-Warendin	Lim.com. de Sin-le-Noble	O	2	250 m	DOUAI
RD	13	Rue des Frères Martel	RN 45	Lim.com. de Sin-le-Noble	O	4	30 m	DOUAI

Cat.	N° Voie	Nom de la voie	Début de tronçon	Fin du tronçon	Tissu	Cat.	Largeur	Commune concernée
RD	35	RD 35	RD 917	Lim.com. de Waziers	O	4	30 m	DOUAI
RD	35	Rue Jules Ferry	Lim.com de Waziers	Rue Abel Depret	O	4	30 m	DOUAI
RD	35	Rue de St-Amand	Rue Abel Depret	Lim.com.de Sin-le-Noble	O	4	30 m	DOUAI
RD	58	Rue du Fort de Scarpe	Lim.com.de Waziers (RD 917)	Rue Jean Perrin	O	3	100 m	DOUAI
RD	120	Rue du Fg de Béthune	Lim.com. de Lauwin-Planque	Rue Alexandre Ribot	O	4	30 m	DOUAI
RD	120	Rue de Béthune	Rue Alexandre Ribot	RN 43	U	2	0	DOUAI
RD	125	Rue de Flers	Lim.com de Cuincy	Rue de la Motte Julien (RD 125C)	O	4	30 m	DOUAI
RD	125	Rue Berthe Garnier	Rue de la Motte Julien (RD 125C)	Rue Rhin et Danube	O	4	30 m	DOUAI
RD	425	Rue Delegorgue	RN 43	Rue de Warengnien	O	4	30 m	DOUAI
RD	425	Rue George Guynemer	Rue de Warengnien	Rue Jean Mermoz	O	4	30 m	DOUAI
RD	917	Bd Faidherbe	Place d'Haubersart	Rue Victor Gallois	O	3	100 m	DOUAI
RD	917	Bd Paul Phalempin	Rue Victor Gallois	Place de la Gare	O	3	100 m	DOUAI
RD	917	Place de la Gare	Bd Paul Phalempin	Av. George Clémenceau	O	3	100 m	DOUAI
RD	917	Bd de Liège	Av. George Clémenceau	Rue de Roubaix	O	3	100 m	DOUAI
RD	917	Rue de lille	Rue de Rouabix	Rue d'Orchies	O	3	100 m	DOUAI
RD	917	Rue de Râches	Rue d'Orchies	Bd Vauban	O	3	100 m	DOUAI
RD	917	Pont de lille	Bd Vauban	Av. Gounot	O	3	100 m	DOUAI
RD	917	Rte de Tournai	AV. Gounot	Lim.com. de Râches	O	3	100 m	DOUAI
RD	25B	Rue de Lambres	Rue de Cambrai (RN 43)	Rue de l'Abbé de l'Epée	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue Jean Perrin	Rue Maurice Caullery	Rue Fort de Scarpe	O	5	10 m	DOUAI
RC	0	Rue Maurice Caullery	Rue Jean Perrin	Rue Fort de Scarpe	O	5	10 m	DOUAI
RC	0	Rue emile Basly	Rue des Trannois	Rue Maurice Caullery	O	4	30 m	DOUAI

Cat.	N° Voie	Nom de la voie	Début de tronçon	Fin du tronçon	Tissu	Cat.	Largeur	Commune concernée
RC		Rue Rhin et Danube	Rue Berthe Garnier	Rue du Polygone	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue Alexandre Ribot	Rue de Béthune	Av. des Tilleuls	U	4	0	DOUAI
RC		Av. Denis Cordonnier	Av. des Tilleuls	Av. de Metz	U	4	0	DOUAI
RC	0	Av. Denis Cordonnier	Av. de Metz	Rue de Flers	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Bd. de la République	Rue d'Esquerchin	Bd. Louis Bréguet	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	BD. Louis Bréguet	BD. De la République	Rue Alphonse Hayez	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue d'Ocre	Bd. Albert 1 ^{er}	Bd. De la République	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue d'Ocre	Bd. De la République	Rue St Albin	U	3	0	DOUAI
RC	0	Rue Saint Vaast	Rue St Albin	Rue des Wetz	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Bd Vauban	Rue Alphonse Hayez	Quai des Houillères	O	5	10 m	DOUAI
RC		Rue Augustin Boutique	Bd. Vauban	Rue de Marchiennes	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue d'Orchies	Rue de Marchiennes	Rue de Lille	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Av. Gounot	Rond-point de la RD 917	Place de l'Eglise	O	3	100 m	DOUAI
RC	0	Rue St Sulpice	Rue Pierre Dubois	Rue de Roubaix	O	5	10 m	DOUAI
RC	0	Rue Saint Michel	Rue de Roubaix	Rue de Lille	U	3	0	DOUAI
RC	0	Rue Marceline	Rue St Sulpice	Place Carnot	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue des Wetz	Rue des Malvaux	Rue Pierre Dubois	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Av. de Poitiers	Rue du Dr Maugin	Rue St Vaast	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue des Malvaux	Av. des Wetz	Rue des Ecoles	O	3	100 m	DOUAI
RC	0	Rue Fortier	Rue des Ecoles	Place Carnot	O	3	100 m	DOUAI
RC	0	Place Carnot	Rue St Jacques	Rue Ferdinand Dutert	O	4	30 m	DOUAI
RC		Rue Ferdinand Dutert	Place Carnot	Av. du Maréchal Leclerc	O	4	30 m	DOUAI
RC		Rue d'Esquerchin	Pont d'Esquerchin	Rue d'Arras	U	2	0	DOUAI
RC	0	Rue de l'Estanque	Rue de l'Hôtel Dieu	Rue du Gros Sommier	U	3	0	DOUAI

Cat.	N° Voie	Nom de la voie	Début de tronçon	Fin du tronçon	Tissu	Cat.	Largeur	Commune concernée
RC	0	Quai Auguste Bertin	Rue du Gros Sommier	Quai Desbordes	O	4	30 m	DOUAI
RC		Quai Desbordes	Quai Auguste Bertin	Rue de la Massue	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue de Bellain	Rue de la Mairie	Rue du Canteleu	U	3	0	DOUAI
RC	0	Rue de la Madeleine	Rue du Canteleu	Rue St Pierre	U	3	0	DOUAI
RC	0	Rue St Jacques	Rue St Pierre	Place Carnot	U	3	0	DOUAI
RC	0	Av. du Maréchal Leclerc	Av. George Clémenceau	Rue de Valenciennes	O	3	100 m	DOUAI
RC	0	Rue de Valenciennes	Place d'Haubersart	Rue de la Cuve d'Or	O	3	100 m	DOUAI
RC	0	Place d'Armes	Rue de la Cuve d'Or	Rue de Bellain	O	3	100 m	DOUAI
RC	0	Rue de la Mairie	Rue de Bellain	Place Suzanne Lannoy	U	3	0	DOUAI
RC	0	Rue de la Cloris	Quai Desbordes	Place Suzanne Lannoy	U	2	0	DOUAI
RC	0	Rue des Foulons	Rue de la Mairie	Rue de la Comédie	U	3	0	DOUAI
RC		Rue Alfred Trannin	Rue de l'Université	Rue de Paris	U	2	0	DOUAI
RC	0	Rue de Paris	Place l'Herillier	Place d'Armes	U	3	0	DOUAI
RC	0	Rue d'Arras	Bd. Poincaré	Rue d'Esquerchin	O	4	30 m	DOUAI
RC	0	Rue St Samson	Rue d'Esquerchin	Rue des Vierges	U	2	0	DOUAI
RC	0	Rue de la Cloche	Rue des Vierges	Petite Place	U	2	0	DOUAI
RC	0	Rue de la Massue	Petite Place	Quai Desbordes	U	2	0	DOUAI
RC		Av. Recklinghausen	Bd. Pasteur	rue de Meppen	U	4	0	DOUAI
RC	0	Av. Recklinghausen	Rue de Meppen	Rue de Lambres	O	5	10 m	DOUAI
RC	0	Av. de Twickenham	Rue de Cambrai	Rue des Glacis	U	4	0	DOUAI
RC	0	Rue Emile Morlaix	Rue des Glacis	Rue Charles Monsarat	U	4	0	DOUAI
RC	0	Rue Fleury-Proust	Place Carnot	Place de la Gare	U	3	0	DOUAI
RC	0	Rue des Jardins	Lim.com. de Lambres-lez-Douai	RN 43	O	4	30 m	DOUAI

RD	120	Av. du Gal de Gaulle	Lim.com. de Lauwin Planque	Rue Maximilien Robespierre	O	4	30 m	CUINCY
RN	455	RN 455	A 21	Lim.com. de Roost Warendin (RD 58)	O	2	250 m	FLERS-EN-ESCREBIEUX
RD	35	RD 35	Lim.com. de Sin le Noble	RD 8	O	4	30 m	LALLAING
RN	455	RN 455	Lim.com. Flers-en-Escrebieux	Lim.com. de Douai	O	2	250 m	ROOST-WARENDIN
RD	35	RD 35	Lim.com. de Douai	Lim.com. de Lallaing	O	3	100 m	SIN-LE-NOBLE
RD	917	Route de Tournai	Lim.com. de Douai	Lim.com. de Douai	O	3	100 m	WAZIERS